



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rémunérations

Question écrite n° 84294

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur le projet de revalorisation des grilles salariales des agents de la fonction publique. Le 16 juin dernier, des propositions visant à réévaluer le statut et les salaires de l'ensemble de la fonction publique ont été présentées aux syndicats par le Gouvernement. Si M. le député se félicite de cette initiative, qui a pour objectif de redonner de l'attractivité aux métiers de la fonction publique, il regrette néanmoins que le Gouvernement envisage le retrait de ces mesures en cas d'absence d'accord majoritaire. Ainsi, les organisations syndicales auront seulement jusqu'à la mi-septembre pour parvenir à un accord. Cette contrainte temporelle pourrait en effet être perçue comme une tentative de pression exercée sur les représentants syndicaux, dans un contexte où le pays a grandement besoin d'une pacification et d'une amélioration du dialogue social. En outre, il souhaiterait connaître l'efficacité réelle de ce projet de revalorisation sur la situation des fonctionnaires ; aura-t-il véritablement un impact positif, quand on sait que les fonctionnaires devront en contrepartie travailler plus longtemps pour atteindre leur plus haut niveau de salaire ? Enfin, dans la mesure où, le budget de la fonction publique a déjà été diminué de plus de sept milliards d'euros d'économies en cinq ans, et que les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat baisser de plus de 16 % en quinze ans, il souhaiterait connaître les raisons qui ont poussé le Gouvernement à prévoir cette revalorisation pour 2017 et non pour 2016.

Texte de la réponse

La revalorisation des grilles salariales et des parcours professionnels dans la fonction publique a été l'objet très en amont de concertation avec les partenaires sociaux. Il est important de souligner que des évolutions notables ont eu lieu entre le projet de protocole initial et celui finalement soumis aux partenaires sociaux. Le gouvernement a finalement formulé une proposition juste et ambitieuse, dans le respect des objectifs de sérieux budgétaire fixés. Il s'agit du protocole relatif aux parcours, aux carrières et aux rémunérations (PPCR). Les syndicats ont refusé, à une courte majorité, de le signer. Face à ce refus de certains syndicats, le gouvernement a néanmoins pris ses responsabilités, en engageant la réalisation de ce protocole favorable aux agents. Le protocole PPCR constitue un dispositif ambitieux, puisqu'il revalorise significativement les carrières des agents, rendant ainsi plus attractive la fonction publique. Ainsi un agent de catégorie C touchera 40 euros de plus en début de carrière, un agent de catégorie B recruté en bac + 2 touchera 135 euros supplémentaires. La revalorisation des grilles prend aussi en compte le recul de l'âge de la retraite, ce qui cessera de réduire la progressivité du traitement du fonctionnaire en fin de carrière. Les premières mesures du protocole PPCR ont été mises en place dès 2016, avec la transformation de primes en points pour la catégorie B, qui sera beaucoup plus favorable pour les retraites des agents. Cette réforme d'ampleur des grilles de la fonction publique nécessite du temps d'élaboration et s'appliquera progressivement jusqu'en 2020. Plus d'une centaine de décrets seront publiés après concertation avec les organisations syndicales. En outre, le gouvernement a décidé de mettre fin au gel du point d'indice en vigueur depuis 6 ans. Il augmentera de 1,2 % entre 2016 et 2017. Cette mesure contribue également à la hausse méritée du pouvoir d'achat des fonctionnaires, qui a reculé du fait des choix politiques opérés sous le précédent quinquennat. Le gouvernement est particulièrement attaché à la

promotion de la fonction publique. Elle se doit d'être en phase avec l'évolution de la société. C'est le sens des dispositions qui sont en train d'être mises en place pour la rendre plus ouverte et plus attractive, tout en diversifiant ses recrutements. C'est aussi la raison pour laquelle des créations de postes ont été effectuées dans des secteurs essentiels comme l'éducation, la police, la défense et la justice. Cela représente un effort budgétaire important et met fin à la politique précédente de réduction drastique des moyens dans la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84294

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5103

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 8053